

FORMER DES ARBITRES, POUR QUOI FAIRE ?

Qui a besoin des arbitres de Tennis de Table ?

- ☞ les clubs,
- ☞ les Comités Départementaux,
- ☞ la Ligue,
- ☞ la Fédération,
- ☞ d'autres Fédérations (Handisport, Sport Adapté),
- ☞ les Fédérations scolaire (UNSS) et universitaire (FFSU),
- ☞ les Fédérations associées (UFOLEP, AGR, FSGT, ...).



Les besoins sont exprimés à chaque niveau par les élus pongistes et leurs commissions de gestion (CDA, CRA, CFA).

Qui définit les programmes des formations ?

C'est la CFEF (Commission Fédérale de l'Emploi et de la Formation) qui définit la politique de formation et exprime les priorités et les besoins dans les domaines de la Technique, de l'Arbitrage, des Dirigeants et de l'Emploi. Les budgets prévisionnels des actions sont soumis au vote du Comité Directeur de la FFTT.

Au niveau régional, la CREF (Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation) est chargée d'adapter les décisions fédérales au sein de la Ligue et de donner les moyens financiers à l'IREF pour l'organisation des formations mais aussi de faire remonter ses souhaits, ses avis et ses besoins à la CFEF.

Qui met en œuvre les formations ?

L'IFEF (Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation) est l'organe exécutif chargé de mettre en œuvre toutes les décisions de la CFEF (programme de formation, contenu des stages, organisation des examens, suivi des cadres formés). On retrouve les quatre domaines (Technique, Arbitrage, Dirigeants, Emploi). L'IFEF édite chaque année un catalogue des formations fédérales.

Au niveau régional, l'IREF (Institut Régional de l'Emploi et de la Formation) organise les stages, les réunions d'information et les colloques et dans les différents domaines sous le contrôle de la CREF.

Quelles sont les missions de l'IREF Arbitrage ?

- ☞ faire la promotion des formations arbitrales,
- ☞ prévoir un programme de stages,
- ☞ organiser les stages et les examens,
- ☞ assurer le suivi des cadres formés,
- ☞ proposer à la CRF des personnes susceptibles de devenir formateurs en arbitrage.

Les missions "fonctionnelles" des arbitres et des juges-arbitres

- ☞ organiser les compétitions selon le cahier des charges de celle-ci,
- ☞ faire appliquer les règles de jeu et les règlements,
- ☞ faire respecter l'esprit sportif en toute circonstance,
- ☞ assurer l'information des joueurs, entraîneurs, spectateurs, ... pendant la compétition,
- ☞ participer à l'éducation des jeunes,
- ☞ montrer le sérieux des compétitions fédérales.

Les missions pédagogiques des arbitres et des juges-arbitres

Il est clair que les missions ne se limitent pas au seul domaine compétitif.

☞ Les arbitres et juges-arbitres sont des ambassadeurs de la FFTT et à ce titre, ils sont tenus d'avoir un comportement irréprochable (tenue vestimentaire, expression orale, sourire, respects des participants, des horaires, du matériel, des bénévoles de l'organisation, des protocoles, ...).

☞ En l'absence d'Elus fédéraux, ils doivent être en mesure de pouvoir renseigner les personnes dans les salles sur le fonctionnement des instances pongistes ou la politique fédérale ou les guider vers le responsable qui pourra les renseigner ; ils ont en ce sens une mission d'information non négligeable.

☞ Au sein de leur club, ils sont les seuls à connaître parfaitement les règlements, ce qui leur donne une mission pédagogique d'information auprès des joueurs et notamment auprès des plus jeunes et de leurs parents ; dans ce domaine, ils sont des collaborateurs incontournables des présidents.

☞ Il est clair que la plupart des incidents de jeu en compétition et des incompréhensions de certaines décisions sportives prises par les instances sont dus à une méconnaissance des textes : avoir au moins un spécialiste des règles et des règlements par club permettrait d'éviter certaines situations déplaisantes. Un cadre-arbitre assure une mission de prévention dans son club.

L'arbitrage, un mal nécessaire !

☞ L'arbitre est le garant du bon déroulement de la compétition. Si tous les joueurs étaient respectueux des règles et des règlements, de leur adversaire, du public et du matériel, il n'y aurait pas besoin d'arbitres, ne rêvons pas... Peut-on faire confiance aux gens pour le respect du code de la route ? On sait bien que non et la présence des gendarmes au bord de la route est là pour l'attester.

☞ L'arbitrage a un coût, c'est le prix à payer pour que nos compétitions soient bien organisées et donnent de notre discipline une bonne image (rigueur, respect, convivialité, sportivité) susceptible d'attirer de nouveaux publics.

☞ L'arbitre est un bénévole même si on lui attribue des indemnités que beaucoup jugent très faibles (moins de 1€ / heure dans certaines compétitions),

☞ L'arbitre est impartial. On ne perd jamais à cause d'un arbitre qui a pris une "mauvaise" décision au cours d'une manche, celle-ci ne concerne qu'un point particulier sur les trente-trois ou plus qui ont sanctionné la défaite.

☞ L'arbitre est un passionné qui aime le Tennis de Table autant que les joueurs, on l'oublie trop souvent, son implication dans de nombreux domaines est très utile au bon fonctionnement de notre Fédération.

"L'arbitre est là pour faire jouer et non pour empêcher de jouer." (Jean DOUILLY, Arb. Intern.)

"L'arbitre est un dirigeant." (Gérard VELTEN, Président de la FFTT)

"Athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, ne travaillons plus côte à côte mais ensemble !"
(Henri SERANDOUR, Président du CNOSF)